

Ce qu'il faut savoir pour les épreuves du DNB

L'épreuve de français au brevet, sur 100 points - 3 heures

Se divise en trois parties bien distinctes :

- La maîtrise de la grammaire et des compétences linguistiques, la compréhension de texte et les capacités de son interprétation sont évaluées à travers une série de questions sur un texte littéraire, et un exercice de réécriture guidé par des consignes (1h10, noté sur 50 points)
 - Une dictée (20 minutes, noté sur 10 points)
 - Une rédaction à partir d'un sujet au choix : l'un relevant de l'imagination, l'autre de réflexion (1h30, noté sur 40 points)
- Déroulé de l'épreuve :
- 1^{re} partie de 9h à 10h30 : grammaire, compréhension de texte, réécriture, dictée
 - 2^{de} partie de 10h45 à 12h15 : rédaction

L'épreuve de mathématiques au brevet, sur 100 points – 2 heures.

L'examen de maths comprend deux heures de résolution de différents exercices : géométrie, algèbre avec les grands théorèmes, les identités remarquables, les probabilités et statistique. S'y ajoute un exercice spécifique d'informatique.

L'épreuve commune d'histoire géographie et d'EMC, sur 50 points - 2 heures

L'épreuve porte sur l'étude et l'analyse de plusieurs documents et de cartes, sur une série de questions qui font appel à vos connaissances du programme d'histoire et de géographie (dates, événements, notions à définir) mais aussi de l'actualité concernant les questions d'EMC. Attention à bien gérer votre temps, vous avez deux heures pour traiter trois disciplines !

L'épreuve de sciences au brevet, sur 50 points – 1 heure.

L'évaluation porte sur deux matières parmi les trois enseignements scientifiques suivis pendant l'année : physique-chimie, SVT et technologie. Une analyse de documents pourrait vous être demandée ainsi qu'une série de questions sur les connaissances du programme de l'année dans ces trois disciplines. Une seule

L'épreuve orale au brevet, sur 100 points – 15 minutes.

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats) mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur **100 points** :

- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)